

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00201 Numéro SIREN : 880 414 115 Nom ou dénomination : A TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2023 sous le numéro de dépôt 15790

Bilan Actif

15790

Capital souscrit non appelé

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

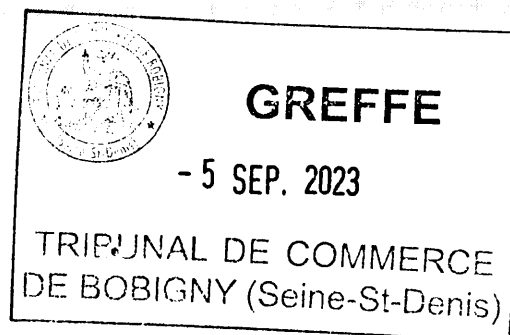
Frais d'établissement
Frais de développement
Concessions, brevets et droits similaires
Fonds commercial
Autres immobilisations incorporelles
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains
Constructions
Installations techniques, matériel et outillages industriels
Autres immobilisations corporelles
Immobilisations en cours
Avances et acomptes

Immobilisations financières

Participations évaluées selon mise en équivalence
Autres participations
Créances rattachées à des participations
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille
Autres titres immobilisés
Prêts
Autres immobilisations financières



ACTIF IMMOBILISÉ	6 847	6 784	63	280
-------------------------	-------	-------	----	-----

Actif circulant

Stocks et en-cours

Matières premières, autres approvisionnements
En-cours de - De biens
production : - De services
Produits intermédiaires et finis
Marchandises
Avances et acomptes versés sur commandes

Créances

Clients et comptes rattachés	9 635	9 635	14 757
Autres	8 193	8 193	3 734
Capital souscrit et appelé, non versé			

Valeurs mobilières de placement

Actions propres			
Autres titres	1 775	1 775	1 775

Instruments de trésorerie

Disponibilités	73 356	73 356	79 432
-----------------------	---------------	---------------	---------------

Charges constatées d'avance

320

ACTIF CIRCULANT	92 960	92 960	100 019
------------------------	---------------	---------------	----------------

Frais d'émission d'emprunt à étaler
Primes de remboursement des obligations
Écarts de conversion actif

TOTAL ACTIF	99 806	6 784	93 022	100 299
--------------------	---------------	--------------	---------------	----------------

Bilan Passif

Capitaux propres

Capital social ou individuel	(dont versé)	7 622	7 622	7 622
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
	- Légale		1 158	1 158
	- Statutaires ou contractuelles		9 454	9 454
Réserves :	- Réglementées			
	- Autres			
Report à nouveau			38 618	-6 477
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			1 317	45 095
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	CAPITAUX PROPRES		58 169	56 852

Autres fonds propres

Produits des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées
Autres

AUTRES FONDS PROPRES

Provisions pour risques et charges

Provisions pour :	- Risques
	- Charges

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Emprunts et dettes

Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes :	- Auprès des établissements de crédit			
	- Financières diverses	4 376		6 283
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		6 395		864
	- Fournisseurs et comptes rattachés	2 359		3 651
Dettes :	- Fiscales et sociales	21 723		32 648
	- Sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
	EMPRUNTS ET DETTES	34 853		43 446
Écarts de conversion passif				
	TOTAL PASSIF	93 022		100 299

Compte de résultat

Compte de résultat

Produits d'exploitation

Ventes de marchandises

Production vendue : - De biens

- De services

82 037

82 037

95 255

Chiffre d'affaires net

82 037

82 037

95 255

Production : - Stockée

- Immobilisée

Subventions d'exploitation reçues

3 000

Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges

7 563

Autres produits

PRODUITS D'EXPLOITATION

82 037

105 818

Charges d'exploitation

Achats de marchandises (y compris droits de douane)

Variation de stocks (marchandises)

Achats de matières premières et autres approvisionnements

Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)

Autres achats et charges externes *

26 948

25 273

Impôts, taxes et versements assimilés

3 199

-963

Salaires et traitements

50 122

31 755

Charges sociales

- Amortissements sur immobilisations

217

217

- Dépréciations sur immobilisations

Dotations aux :

- Dépréciations sur actif circulant

- Provisions pour risques et charges

Autres charges

2

CHARGES D'EXPLOITATION

80 488

56 282

* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

1 549

49 536

Bénéfice attribué ou perte transférée

Perte supportée ou bénéfice transféré

Produits financiers

Produits financiers de participation

Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé

Autres intérêts et produits assimilés

Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges

Différences positives de change

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

PRODUITS FINANCIERS

Charges financières

Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions

Intérêts et charges assimilées

Différences négatives de change

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

CHARGES FINANCIÈRES

RÉSULTAT FINANCIER

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS

1 549

49 536

Détails de comptes

ATTESTATION

Mission de présentation des comptes annuels

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise :

STEPHEN HELLER CONSULTANT

pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 et conformément aux termes de la mission en date du 27/06/2019 (ou conformément à nos accords), j'ai effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

À la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, comportent 22 pages et se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 93 022 €
- Chiffre d'affaires : 82 037 €
- Résultat net Comptable : 1 317 €

Fait à ST MANDE

Le 15/05/2023

Pour GTEC

Bilan

Bilan Actif Détaillé

Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	62.67	279.61	-216.94	-77.50
2182000000 Matériel de transport	3 784.70	3 784.70		
2183000000 Matériel de bureau et matériel informatique	3 061.86	3 061.86		
2818200000 Amortissements Matériel de transport	-3 784.70	-3 784.70		
2818300000 Amortissements Matériel de bureau et matériel informatique	-2 999.19	-2 782.25	-216.94	-7.80
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	62.67	279.61	-216.94	-77.59
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	9 634.80	14 757.24	-5 122.44	-34.71
4111000000 Clients Ventes de biens ou de prestations de services	9 634.80	14 757.24	-5 122.44	-34.71
Autres	8 193.40	3 734.20	4 459.20	119.42
4010000000 Fournisseurs	2 871.20	2 351.20	520.00	22.12
4440000000 État Impôts sur les bénéfices	3 762.65		3 762.65	-
4456610000 TVA DEDUCTIBLE A 20%	176.55		176.55	-
4670000000 Autres comptes débiteurs ou créditeurs	1 383.00	1 383.00		
Capital souscrit et appelé, non versé				

Valeurs mobilières de placement

Actions propres

Autres titres

50000000 Actions

1 775.40

1 775.40

1 775.40

1 775.40

Instruments de trésorerie

Disponibilités

73 356.20

79 432.37

-6 076.17

-7.65

5120000000 Banques

73 356.20

79 432.37

-6 076.17

-7.65

Charges constatées d'avance

319.73

-319.73

-100.00

4860000000 Charges constatées d'avance

319.73

-319.73

-100.00

ACTIF CIRCULANT

92 959.80

100 018.94

-7 059.14

-7.06

Frais d'émission d'emprunts à étaler

Primes de remboursement des obligations

Écarts de conversion actif

TOTAL ACTIF

93 022.47

100 298.55

-7 276.08

-7.25

Bilan Passif Détaillé

Capitaux propres

Capital social ou individuel	dont versé :	7 622	7 622.45	7 622.45	
1013000000 Capital souscrit appelé, versé			7 622.45	7 622.45	
Prime d'émission, de fusion, d'apport					
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserve légale			1 158.00	1 158.00	
1061100000 Réserve légale proprement dite			1 158.00	1 158.00	
Réserves statutaires ou contractuelles			9 454.03	9 454.03	
1063000000 Réserves statutaires ou contractuelles			9 454.03	9 454.03	
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		38 617.91	-6 476.64	45 094.55	-696.23
1100000000 Report à nouveau (solde créditeur)		45 094.55		45 094.55	-
1190000000 Report à nouveau (solde débiteur)		-6 476.64	-6 476.64		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		1 316.67	45 094.55	-43 777.88	-97.08
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
	CAPITAUX PROPRES	58 169.06	56 852.39	1 316.67	2.32

Autres fonds propres

Produits des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées
Autres

AUTRES FONDS PROPRES

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques
Provisions pour charges

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Emprunts et dettes

Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières diverses	4 376.09	6 283.36	-1 907.27	-30.35	
4550000000 Associés Comptes courants	4 376.09	6 283.36	-1 907.27	-30.35	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 395.04	864.00	5 531.04	640.16	
4190000000 Clients créditeurs	864.00	864.00			
4191000000 Clients Avances et acomptes reçus sur commandes	5 531.04		5 531.04		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 359.30	3 651.20	-1 291.90	-35.39	
4010000000 Fournisseurs	2 359.30	1 300.00	1 059.30	81.46	
4081000000 Fournisseurs Factures non parvenues		2 351.20	-2 351.20	-100.00	
Dettes fiscales et sociales	21 722.98	32 647.60	-10 924.62	-33.46	
4440000000 État Impôts sur les bénéfices		3 994.00	-3 994.00	-100.00	
4455100000 T.V.A. à décaisser	317.00	924.00	-607.00	-65.69	
4456610000 TVA DEDUCTIBLE A 20%		0.35	-0.35		

4457170000 TVA COLLECTEE 20 %	443.98	2 315.54	-1 871.56	-80.83
4458000000 Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente		854.71	-854.71	-100.00
4486000000 Etat Charges à payer	20 962.90	24 599.00	-3 597.60	-14.65
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
EMPRUNTS ET DETTES	34 853.41	43 446.16	-8 592.75	-19.78
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF	93 022.47	100 298.55	-7 276.08	-7.25

Compte de résultat Détaillé

Produits d'exploitation

Ventes de marchandises

Production vendue de biens

Production vendue de services

706020000 Prestations de services - Intracom

706700000 PRESTATIONS 20%

Chiffre d'affaires net

Production stockée

Production immobilisée

Subventions d'exploitation reçues

740000000 VIR DGFIP SCBCM MINEFI Vos REF 1076869051 Nos REF Fonds solidante COVID..

Reprises sur amortis., dépréciations et prov., transferts de charges

791000000 Transferts de charges d'exploitation

Autres produits

758000000 Produits divers de gestion courante

PRODUITS D'EXPLOITATION

Charges d'exploitation

Achats de marchandises (y compris droits de douane)

Variation de stocks (marchandises)

Achats de matières premières et autres approvisionnements

Variation de stocks (matières premières et autres appro.)

Autres achats et charges externes*

604000000 Achats d'études et prestations de services

606300000 Achats Fournitures d'entretien et de petit équipement

606400000 Achats Fournitures administratives

611000000 Sous-traitance générale

613210000 LOCATIONS IMMOBILIÈRES

613500000 Locations mobilières

615520000 Entretien et réparations VEHICULES

615600000 Maintenance

616000000 Primes d'assurances

618500000 Frais de colloques, séminaires, conférences

622620000 GTEC

622700000 Frais d'actes et de contentieux

623400000 Cadeaux à la clientèle

625100000 Voyages et déplacements

625110000 INDEMNITES KILOMETRIQUES

625200000 HÔTELS

625700000 Réceptions

626000000 Frais postaux et de télécommunications

626100000 TELECOM

627000000 Services bancaires et assimilés

Impôts, taxes et versements assimilés

633300000 Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

635110000 Contribution économique territoriale

637800000 CSG DEDUITABLE

Salaires et traitements

641500000 REMUNERATION GERANT

641510000 URSSAF GERANT

611500000 CIPAV GERANT	10 336.00	4 313.00	14 649.00	339.60
6415300000 SWISSLIFE MADELIN GERANT	4 086.16	4 086.16		
6415400000 GROUPAMA SANTE GERANT	1 804.51	1 736.56	67.95	3.91
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations	216.94	216.94		
6511200000 Dotations aux amortissements sur Immobilisations corporelles	216.94	216.94		
Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	2.18		2.18	-
6580000000 Charges diverses de gestion courante	2.18		2.18	-
CHARGES D'EXPLOITATION	80 488.27	56 282.03	24 206.24	43.01
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 549.02	49 536.37	-47 987.35	-96.87
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations financières aux amortis., dépréciations et prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 549.02	49 536.37	-47 987.35	-96.87
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		447.82	-447.82	-100.00
6720000000 Charges exploit./exerçant		447.82	-447.82	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortis., dépréciations et prov.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES		447.82	-447.82	-100.00

Annexe

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 93 022 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 1 317 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur réelle à la date de clôture.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Engagements de retraite :

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

L'engagement de la dette actuarielle, non comptabilisé en fin d'exercice, est de

Droit Individuel à la Formation :

A la date de clôture, les droits acquis au titre du droit individuel à la formation s'élèvent à heures.

Suivi de l'utilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE) :

Ce Crédit d'Impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution de leurs fonds de roulement. Nous avons en ce qui nous concerne, voulu faire porter l'effort sur les investissements et/ou sur l'amélioration du fonds de roulement, éléments qui permettront à l'entreprise de supporter mieux les difficultés économiques si elles se poursuivent ou de faire face à une éventuelle phase de croissance en cas de retournement de la conjoncture économique générale.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Etats de gestion

Soldes Intermédiaires de Gestion

* Ventes de marchandises					
- Coût direct d'achat					
+/- Variation du stock de marchandises					
Marge commerciale	I				
- Vendue	82 037	100.00	95 255	100.00	
+ Production :					
- Stockée					
- Immobilisée					
Production de l'exercice	82 037	100.00	95 255	100.00	
- Matières premières et approvisionnements consommés					
- Sous-traitance directe	8 950	10.91	11 101	11.65	
Marge brute sur production	II	73 087	84 154	88.35	
Marge brute globale (I + II)	73 087	89.09	84 154	88.35	
- Services extérieurs et autres charges externes	17 999	21.94	14 172	14.88	
Valeur ajoutée produite	55 089	67.15	69 982	73.47	
+ Subventions d'exploitation			3 000	3.15	
- Impôts, taxes et versements assimilés	3 199	3.90	-963	-1.01	
- Salaires et traitements	50 122	61.10	31 755	33.34	
- Charges sociales					
Excédent brut d'exploitation	1 768	2.16	42 190	44.29	
+ Reprises sur amortissements et provisions					
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	217	0.26	217	0.23	
- Sur immobilisations					
- Dotations aux provisions :					
- Sur actif circulant					
- Pour risques et charges					
+ Autres produits de gestion courante					
- Autres charges de gestion courante	2				
+ Transferts de charges d'exploitation			7 563	7.94	
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	1 549	1.89	49 536	52.00	
+ Bénéfice attribué (quote-part sur opérations en commun)					
- Perte supportée (quote-part sur opérations en commun)					
+ Produits financiers de participation					
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances					
+ Autres intérêts et produits assimilés					
+ Reprises sur provisions financières					
+ Différences positives de change					
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
- Dotations financières aux amortissements et provisions					
- Intérêts et charges assimilées					
- Différences négatives de change					
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements					
Résultat courant avant impôts	1 549	1.89	49 536	52.00	
+ Produits exceptionnels					
- De gestion					
+ sur opérations :					
- En capital					
+ Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnels					
- Charges exceptionnelles			448	0.47	
- De gestion					
+ sur opérations :					
- En capital					
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
Résultat exceptionnel			-448	-0.47	
- Participation des salariés aux résultats					
- Impôts sur les bénéfices	232	0.28	3 994	4.19	
Résultat net comptable	1 317	1.60	45 095	47.34	

A TRANSPORT

Société à responsabilité limitée au capital de 32 000 euros
193 Avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY
RCS BOBIGNY 880 414 115

RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

(Extrait du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 16/06/2023 de l'exercice clos le 31/12/2022)

Décision - Affectation du résultat de l'exercice

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : -8200.05 euros
Réserve légale : 0 euros
Réserves facultatives : 0 euros
Bénéfice : 15 649,27 euros

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 15 649,27 euros de la manière suivante :

- Apurement des pertes antérieures : 8 200,05 euros
- Dotation à la réserve légale : 372,46 euros
- Affectation au report à nouveau : 7 076,76 euros

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION :

Report à nouveau : 7 076,76 euros
Réserve légale : 372,46 euros
Réserves facultatives : 0 euros

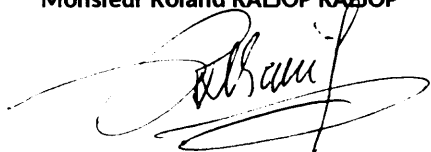
Indication au titre des dispositions de l'article 158 du Code général des impôts (en euros et par part)

La Collectivité des Associés prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du Code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme par la Gérance

Monsieur Roland KALJOP KALJOP



A TRANSPORT

Société à responsabilité limitée au capital de 32 000 euros
193 Avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY
RCS BOBIGNY 880 414 115

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Proposition - Affectation du résultat de l'exercice

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : -8200.05 euros
Réserve légale : 0 euros
Réserves facultatives : 0 euros
Bénéfice : 15 649,27 euros

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 15 649,27 euros de la manière suivante :

- Apurement des pertes antérieures : 8 200,05 euros
- Dotation à la réserve légale : 372,46 euros
- Affectation au report à nouveau : 7 076,76 euros

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION :

Report à nouveau : 7 076,76 euros
Réserve légale : 372,46 euros
Réserves facultatives : 0 euros

Indication au titre des dispositions de l'article 158 du Code général des impôts (en euros et par part)

La Collectivité des Associés prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du Code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Certifié conforme par la Gérance

Réserve légale : 372,46 euros
Réserves facultatives : 0 euros

Indication au titre des dispositions de l'article 158 du Code général des impôts (en euros et par part)

La Collectivité des Associés prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du Code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

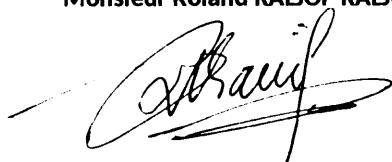
Résolution n°3 - Conventions réglementées

La Collectivité des Associés, après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de convention réglementée.

Résolution n°4 - Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter en qualité de représentant, au porteur d'un original, d'une copie, ou d'extraits du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

Monsieur Roland KALJOP KALJOP



A TRANSPORT

Société à responsabilité limitée au capital de 32 000 euros
193 Avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY
RCS BOBIGNY 880 414 115

TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

En prévision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16/06/2023, vous trouverez ci-dessous le texte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tel qu'il apparaîtra dans le Procès verbal :

Résolution n°1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la Gérance

La Collectivité des Associés approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

La Collectivité des Associés prend acte que, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

La Collectivité des Associés donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2022.

Résolution n°2 - Affectation du résultat

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : -8200.05 euros

Réserve légale : 0 euros

Réserves facultatives : 0 euros

Bénéfice : 15 649,27 euros

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 15 649,27 euros de la manière suivante :

- Apurement des pertes antérieures : 8 200,05 euros
- Dotation à la réserve légale : 372,46 euros
- Affectation au report à nouveau : 7 076,76 euros

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION :

Report à nouveau : 7 076,76 euros

A TRANSPORT

Société à responsabilité limitée au capital de 32 000 euros
193 Avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY
RCS BOBIGNY 880 414 115

RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Mesdames, Messieurs,

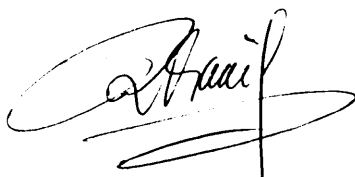
En application de l'article L. 223-19 du code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à DRANCY

Le 01/06/2023

La Gérance

Monsieur Roland KALJOP KALJOP



A TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 32 000 euros
193 Avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY
RCS BOBIGNY 880 414 115

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 16/06/2023

L'an deux mille vingt-trois,
le 16 juin, à 10:00,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société A TRANSPORT, Société à responsabilité limitée au capital de 32 000 euros divisé en 100 parts sociales de 320,00 € chacune, s'est réunie sur convocation faite par Monsieur Roland KALJOP KALJOP, Gérant de la Société, au siège social de la Société, à savoir : 193 Avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY.

La convocation a été adressée à chaque associé en main propre en date du 01/06/2023.

Il est établi une feuille de présence signée par tous les associés présents et représentés, à laquelle sont annexés, le cas échéant, les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

Pleine propriété

- Monsieur Abdou AGNE	50 parts
- Monsieur Roland KALJOP KALJOP	50 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels le nombre total de parts sociales composant le capital de la Société (ci-après "**La Collectivité des Associés**").

Monsieur Roland KALJOP KALJOP, Gérant de la Société, est présent à l'Assemblée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Roland KALJOP KALJOP.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la Gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés :

- Une copie de la convocation adressée en main propre à chaque associé ;
- La feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022 ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance présente et commente les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolution n°1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la Gérance

La Collectivité des Associés approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

La Collectivité des Associés prend acte que, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

La Collectivité des Associés donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 - Affectation du résultat

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : -8200.05 euros

Réserve légale : 0 euros

Réserves facultatives : 0 euros

Bénéfice : 15 649,27 euros

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 15 649,27 euros de la manière suivante :

- Apurement des pertes antérieures : 8 200,05 euros
- Dotation à la réserve légale : 372,46 euros

- Affectation au report à nouveau : 7 076,76 euros

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION :

Report à nouveau : 7 076,76 euros

Réserve légale : 372,46 euros

Réserves facultatives : 0 euros

Indication au titre des dispositions de l'article 158 du Code général des impôts (en euros et par part)

La Collectivité des Associés prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du Code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 - Conventions réglementées

La Collectivité des Associés, après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de convention réglementée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 - Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter en qualité de représentant, au porteur d'un original, d'une copie, ou d'extraits du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président de séance déclare la séance levée.

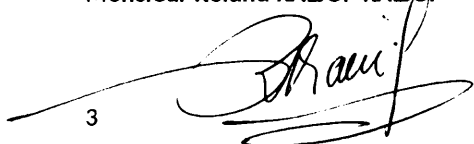
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant, le Président de séance et, le cas échéant, la Collectivité des Associés ou ses mandataires.

Fait à DRANCY,

Le 16/06/2023

Signature du Président de séance :

Monsieur Roland KALIOP KALIOP

3 

A TRANSPORT

Société à responsabilité limitée au capital de 32 000 euros
193 Avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY
RCS BOBIGNY 880 414 115

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS DU 16/06/2023

BULLETIN DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Je soussigné Roland KALJOP KALJOP

Détenant :

- 50 parts sociales en pleine propriété de la Société sus-dénommée ;

vote comme suit :

Résolution - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la Gérance

La Collectivité des Associés approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

La Collectivité des Associés prend acte que, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

La Collectivité des Associés donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2022.

POUR ☒

CONTRE ☐

ABSTENTION ☐

(mettre une croix dans la case sélectionnée)

Résolution - Affectation du résultat

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : -8200.05 euros

Réserve légale : 0 euros

Réserves facultatives : 0 euros

Bénéfice : 15 649,27 euros

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 15 649,27 euros de la manière suivante :

- Apurement des pertes antérieures : 8 200,05 euros

- Dotation à la réserve légale : 372,46 euros

- Affectation au report à nouveau : 7 076,76 euros

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION :

Report à nouveau : 7 076,76 euros

Réserve légale : 372,46 euros

Réserves facultatives : 0 euros

Indication au titre des dispositions de l'article 158 du Code général des impôts (en euros et par part)

La Collectivité des Associés prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du Code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

POUR ☒

CONTRE ☐

ABSTENTION ☐

(mettre une croix dans la case sélectionnée)

Résolution - Conventions réglementées

La Collectivité des Associés, après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de convention réglementée.

POUR ☒

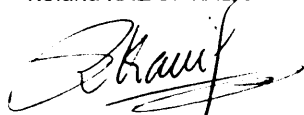
CONTRE ☐

ABSTENTION ☐

(mettre une croix dans la case sélectionnée)

Signature

Roland KALJOP KALJOP



Note :

L'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la décision concernée.

De même, l'indication de deux votes contradictoires pour une même décision sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la décision concernée.